



SAINT FERRIOL - Commune

Séance du 26 février 2026

Membres en exercice :
10

Date de la convocation: 12/02/2026

vingt-six février deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de INCARNATION MARTY

Présents : 9

Présents : JEAN-JACQUES MARTY, INCARNATION MARTY, GISÈLE GAVIGNAUD, JEAN-CLAUDE SIRE, Kévin DUBOIS, Patrick TRILLO, Christian VIZCAÏNO, André JIMENEZ, Corine GIROD

Votants: 9

Pour: 9

Représentés: Marie-Claude SARDA représentée par JEAN-CLAUDE SIRE

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: JEAN-CLAUDE SIRE

Objet: Délibération sur le compte unique financier - EAU ET ASSAINISSEMENT DE SAINT FERRIOL 2025 - DE_010_2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Date de transmission de l'acte: 02/03/2026

Date de réception de l'AR: 02/03/2026

011-211103411-DE_010_2026-DE

A G E D I

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	2 879,99	0,00	31 613,15	0,00	34 493,14
Opérations exercice	34 884,72	36 405,44	84 394,04	87 307,47	119 278,76	123 712,91
Total	34 884,72	39 285,43	84 394,04	118 920,62	119 278,76	158 206,05
Résultat de clôture		4 400,71		34 526,58		38 927,29
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	4 400,71	0,00	34 526,58	0,00	38 927,29
Résultat définitif		4 400,71		34 526,58		38 927,29

Jean-Jacques MARTY se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Jean-Jacques MARTY vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Jean-Jacques MARTY pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Jean-Jacques MARTY
Signé

Date de transmission de l'acte: 02/03/2026
Date de réception de l'AR: 02/03/2026
011-211103411-DE_010_2026-DE
A G E D I